



Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022

1^{er} comité de pilotage - 8 septembre 2017

Contact : logementdabord@developpement-durable.gouv.fr

- **Le Logement d'abord : une réforme structurelle**
- **Rappel de la méthodologie et du calendrier**
- **Résultat des concertations**
- **Présentation du plan : 5 priorités, 16 axes**
- **Territoires de mise en œuvre accélérée**
- **Lancement de groupes de travail**
- **Conclusion : 1^{ères} actions 2017-2018**

Les ambitions du plan Logement d'abord

- 1. Lutter contre le sans-abrisme avec une réforme qui améliore durablement la situation des personnes :**
 - Apporter une réponse structurelle par l'accès rapide au logement.
 - S'appuyer sur les compétences des personnes plutôt que sur leurs difficultés.
- 2. Déployer le plan Logement d'abord en s'appuyant sur les expériences déjà acquises :**
 - Fluidifier le parc d'hébergement en accélérant l'accès au logement ordinaire ou adapté des personnes sans-domicile.
 - Adapter l'accompagnement social.
 - Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels.
- 3. Réformer structurellement la politique de l'hébergement et de l'accès au logement :**
 - Investir dans le développement de l'offre de logements abordables.
 - Endiguer la création de places en hébergement d'urgence et réduire à terme le parc existant, en le recentrant sur sa mission de réponse immédiate et inconditionnelle à la détresse sociale.
 - Faire évoluer les cultures professionnelles et poursuivre les efforts sur les attributions de logements sociaux pour favoriser les orientations rapides vers le logement.
- 4. Un plan nécessairement interministériel, partenarial, territorialisé, coopératif.**

Méthodologie et calendrier

1. **Discours d'Emmanuel Macron à la Fondation Abbé Pierre (janvier 2017)**
2. **Lancement de l'élaboration du plan par R. Ferrand le 6 juin 2017**
3. **1^{ère} phase de concertation : juin à septembre 2017**
 - Réunions bilatérales avec tous les grands acteurs du secteur de l'hébergement et du logement social, et de services déconcentrés (80 structures concertées par DIHAL-DHUP-DGCS).
 - Contributions écrites de certains acteurs.
4. **Réunion inter-administrations le 5 septembre**
 - Réunion d'information et d'échanges avec : DGS, DGEF, DGCL, DB, DGEFP, DAP, DSJ, DPJJ, CNAF, DGEPVA, France Stratégie, Anah et DREES.
5. **1^{er} Comité de pilotage national le 8 septembre**
6. **Annonce en conseil des ministres dans le cadre de la stratégie Logement, le 13 septembre**
7. **Lancement des groupes de travail**
8. **Consultations et remontées des instances territoriales : octobre-novembre**
9. **Journée nationale : novembre**
10. **Finalisation pour lancement du plan début 2018**

Comité de pilotage national du plan Logement d'abord

1. Objectifs :

- Suivi stratégique de l'élaboration du plan, de sa mise en œuvre et de l'atteinte des objectifs.
- Proposition de nouvelles actions et d'évolutions du plan en cours de mise en œuvre.
- Capitalisation des expériences dans les territoires.
- Présentation de l'avancement et des conclusions des groupes de travail.

2. Composition :

- Comité organisé par le Ministère de la Cohésion des Territoires avec les services de l'Etat impliqués.
- Composé des grands acteurs de la veille sociale, de l'hébergement, de l'accès au logement et du logement des personnes en difficultés :
 - Associations et fédérations d'opérateurs, porte-parole du Collectif des associations unies.
 - Bailleurs sociaux, Action Logement, ANIL, Anah.
 - Conseil national de personnes accueillies et accompagnées.
 - Des représentants de services déconcentrés et de collectivités.

3. Rythme : 2 à 3 en rythme annuel.

Résultats des concertations

1. Ambition du plan

- Une idée qui a fait son chemin depuis 2009 et un **plan attendu** par les associations et les bailleurs : le plan doit être un investissement social permettant une vision de long-terme.
- Le logement d'abord doit signifier :
 - Une **accélération de l'accès au logement** des personnes sans-abri et hébergées.
 - Mais le **maintien d'une capacité d'hébergement importante** pour assurer et améliorer l'accueil immédiat et inconditionnel de tous ceux qui en ont besoin, dont ceux qui ne peuvent accéder au logement.
- **Nécessité d'objectifs chiffrés clairs et ambitieux, pluriannuels, qui correspondent aux besoins identifiés**, en particulier sur la production et mobilisation de logements abordables.
- Le plan ne doit pas répéter les erreurs de la stratégie nationale de 2009, et en particulier il doit **assumer les coûts d'investissement liés à la phase de transition** vers une logique de Logement d'abord.
- **Nécessité d'un portage politique fort, et d'un pilotage interministériel**. Le plan doit s'articuler avec la politique globale du logement et les autres politiques publiques.
- Nécessite d'un **suivi** de l'atteinte des objectifs.
- Le plan ne doit **pas rompre avec les avancées des dernières années, en particulier sur la gouvernance** territoriale, mais doit faire aboutir ces politiques.

Résultats des concertations

2. Priorités attendues

- La **production et la mobilisation de logements « ordinaires » abordables dans le parc social et le parc privé et de logements-foyers**, et l'application des dispositions de la loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté sur les attributions, sont des conditions essentielles de réussite.
- **L'accompagnement social – modulaire et pluridisciplinaire – est la clé du changement structurel** qu'est le Logement d'abord. Mieux articuler les financeurs, prescripteurs, opérateurs de l'accompagnement social, via des **plateformes territoriales d'accompagnement** pluridisciplinaires.
- Le secteur AHI doit **évoluer dans son organisation afin de favoriser l'orientation vers le logement**. Les **dispositifs de veille sociale doivent être renforcés** car ils sont en première ligne dans l'identification et l'accompagnement des personnes sans domicile.
- La **territorialisation** est un enjeu fort du plan. La gouvernance territoriale sur l'hébergement et le logement est à renforcer en s'appuyant sur les dispositifs existants (CRHH, PDALHPD...).
- La **prévention des ruptures en particulier la question des expulsions locatives** doit être incluse dans le plan, pour éviter l'augmentation du sans-abrisme.
- Un **changement de culture** important à engager et à accompagner. Le plan doit donner sa place à tous les acteurs et encourager une bonne coordination entre hébergement et logement.
- Il est nécessaire d'**améliorer la connaissance** des publics sans domicile.

Plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme

- | | |
|------------|---|
| Priorité 1 | Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans domicile |
| Priorité 2 | Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité des personnes défavorisées |
| Priorité 3 | Mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien dans le logement |
| Priorité 4 | Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle |
| Priorité 5 | Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du Logement d'abord |

Priorité 1 : Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans domicile

AXE 1 : Produire des logements sociaux et très sociaux adaptés aux besoins

Maintenir et amplifier la dynamique de production croissante de nouveaux logements, en particulier les PLAI et conduire une politique volontaire de modération des loyers selon les territoires, pour absorber la demande globale de logement social, y compris celle exprimée par les sortants d'hébergement.

AXE 2 : Mobiliser le parc privé à des fins sociales

Créer 40 000 places supplémentaires en intermédiation locative, en structurant et consolidant le secteur et les modes d'intervention de l'Etat, en poursuivant la sécurisation et l'incitation de tous les acteurs et en engageant les collectivités et les bailleurs sociaux.

AXE 3 : Développer les solutions de logement adapté en réponse à des besoins spécifiques

Créer 10 000 places de pensions de famille et assurer la mobilisation du contingent préfectoral dans les projets de logement adapté.

AXE 4 : Faciliter la transformation de centres d'hébergement en logements

Etudier l'opportunité et la faisabilité de la transformation de centres d'hébergement en logements, développer les structures mixtes et favoriser le passage sur un même logement du statut d'hébergé au statut de locataire/sous-locataire.

Priorité 2 : Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité des personnes défavorisées

AXE 5 : Améliorer la connaissance des publics sans domicile

Structurer l'observation sociale, organiser la collecte et l'exploitation des données relatives au sans-abrisme et à l'accès au logement pour mieux identifier les besoins des personnes.

AXE 6 : Donner la priorité au logement dans l'orientation des personnes sans domicile

Accompagner les SIAO dans leur mission d'organisation de la fluidité de l'hébergement vers le logement, notamment en renforçant leurs liens avec le secteur du logement ordinaire et du logement adapté.

AXE 7 : Améliorer l'accès des ménages défavorisés au logement social notamment en mobilisant les leviers de la loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté (EC)

Appliquer les dispositions de la loi EC et mobiliser la totalité des contingents en faveur du logement des publics les plus démunis.

Développer une meilleure coordination des attributions à l'échelle des territoires.

Faciliter les mutations dans le parc social.

AXE 8 : Favoriser la mobilité résidentielle et géographique des personnes défavorisées en demande de logement

Mieux informer les personnes et lever les freins institutionnels à la mobilité (transferts des droits, demandes de logement...).

Priorité 3 : Mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien dans le logement

AXE 9 : Renforcer et articuler l'accompagnement social vers et dans le logement et proposer des approches pluridisciplinaires et coordonnées

Améliorer la coordination et l'efficacité des actions d'accompagnement au niveau local au moyen de plateformes territoriales d'accompagnement, et renforcer les moyens dédiés à l'accompagnement social.
Promouvoir l'aller vers et les approches partenariales dans les centres d'hébergement.
Impliquer les personnes dans leur accompagnement et développer le travail pair.

AXE 10 : Accompagner le changement des cultures et pratiques professionnelles et renforcer la formation des acteurs

Poursuivre l'acculturation des acteurs de l'hébergement et du logement au principe du logement d'abord par la formation initiale et continue et par l'engagement des réseaux associatifs et fédérations d'opérateurs.

AXE 11 : Développer la cohérence entre insertion socio-professionnelle et accès au logement

Lier plus systématiquement le logement et l'emploi dans l'accompagnement des personnes et promouvoir les parcours combinés emploi et logement.

Priorité 4 : Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle

AXE 12 : Renforcer la prévention des expulsions locatives de façon à limiter le recours au jugement d'expulsion et le nombre d'expulsions effectives

Améliorer la coordination nationale et locale des acteurs de la prévention des expulsions, recentrer l'intervention du dispositif de prévention en amont du jugement et améliorer le fonctionnement et l'articulation des dispositifs de prévention.

AXE 13 : Prévenir les ruptures résidentielles des personnes sortants d'institution ou victimes de violence

Développer les partenariats entre institutions (ASE, justice, santé) et les bailleurs et associations, pour prévenir les ruptures au terme de la prise en charge, et faciliter l'accès à des solutions d'habitat adapté pour chacun en sécurisant les relations locatives.

AXE 14 : Recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle aux situations de détresse

Engager la réduction du parc d'hébergement au profit du logement, notamment via un 2^{ème} plan de réduction des nuitées hôtelières. Améliorer la performance sociale des centres d'hébergement en diffusant la contractualisation pluriannuelle et en ajustant la tarification aux missions et prestations.

Priorité 5 : Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du Logement d'abord

AXE 15 : Mettre en place une gouvernance performante du plan

Piloter de manière effective le plan aux niveaux national, régional et local, en promouvant l'inter-ministériarité, la participation des personnes concernées et en s'appuyant sur les instances de validation existantes (CRHH, comité responsable du PDALHPD...).

Territorialiser les objectifs du plan, en s'appuyant sur les documents de programmation (PDALHPD et les PLH), pour une mise en œuvre qui réponde aux besoins, contraintes et spécificités locales, y compris celles de l'outremer.

AXE 16 : Soutenir et s'engager avec des territoires de mise en œuvre accélérée

Soutenir des « territoires de mise en œuvre accélérée » du plan Logement d'abord, en liant l'Etat et les collectivités sur des objectifs de moyens et de résultats.

Des territoires de mise en œuvre accélérée du plan

- Des initiatives sont **déjà en place** dans les territoires. Il s'agit de **valoriser ces dynamiques** sur quelques territoires pour **mettre en œuvre le plan Logement d'abord de manière accélérée dans toutes ses dimensions. Il s'agit de dépasser la logique d'expérimentation.**
- Ainsi, ces territoires moteurs permettront de **capitaliser sur les solutions** de mise en œuvre du Logement d'abord, **de façon anticipée et concentrée.**
- Ces territoires, où **les synergies entre les acteurs** seront fortes, pourront avoir un **effet d'entraînement** sur la dynamique de mise en place du plan Logement d'abord au niveau national.
- Pour ce faire, un **appel à manifestation d'intérêt sera lancé auprès des collectivités** pour désigner plusieurs territoires de mise en œuvre accélérée. Les territoires devront satisfaire plusieurs critères :
 - Volonté politique forte affichée au niveau local mais aussi liens préexistants entre l'Etat et les collectivités locales concernées de manière à s'assurer de la capacité commune d'entraînement des acteurs sur le terrain.
 - Diversité des profils territoriaux (urbain/rural, caractéristiques socio-économiques, besoins identifiés liés au sans-abrisme et mal-logement, tension du marché locatif, etc.).
 - Justification de l'échelle optimale d'intervention (Conseil départemental, métropole, EPCI, etc.).
- Dans le cadre d'une **contractualisation**, l'Etat et les collectivités volontaires mettront en place une gouvernance commune et s'engageront mutuellement sur des objectifs de moyens et de résultats.

Cinq groupes de travail pour approfondir des objectifs et mesures du plan et une articulation avec les instances existantes

1. Cinq groupes thématiques

- ***Accompagnement dans personnes pour l'accès et le maintien dans le logement***
 - Organisation et fonctionnement des plateformes territoriales d'accompagnement.
 - Penser la modularité, la pluridisciplinarité et l'implication des personnes dans l'accompagnement.
- ***Gouvernance des politiques de l'accès au logement et territorialisation du plan***
 - Articuler et opérationnaliser les instances et plans stratégiques existants sur les territoires.
 - Engager tous les acteurs au niveau local dans la mise en œuvre du plan.
- ***Suivi et évaluation du plan***
 - Quels objectifs, méthodes, indicateurs pour l'évaluation ?
 - Poser les bases d'un comité scientifique du plan Logement d'abord : quel rôle, quel fonctionnement ?
- ***Acculturation et accompagnement au changement***
 - Quelles actions pour poursuivre l'acculturation au logement d'abord, le partage d'une vision et de définitions communes entre les acteurs ?
 - Besoins et moyens de formation des acteurs.
- ***Territoires de mise en œuvre accélérée***
 - Animation au niveau national des Territoires de mise en œuvre accélérée.

Cinq nouveaux groupes de travail pour approfondir des objectifs et mesures du plan

2. Un appui sur les instances déjà en place pour l'élaboration et le suivi du plan

- *Copil Nuitées hôtelières*
- *Copil Prévention des expulsions*
- *Copil Sortants de prison*
- *Copil Intermédiation locative*
- *Copil Un chez-soi d'abord*
- *Copil Jeunes*
- *Groupe de travail Pair aidance*

Conclusion : Premières actions 2017-2018

1. Fin 2017 :

- Réunions des 5 groupes de travail, à partir d'octobre
- Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner des territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord : novembre
- Finalisation et annonce des mesures du plan.

2. 2018 :

- Lancement d'un 2^{ème} plan de réduction des nuitées hôtelières.
- Poursuite de la mise en œuvre du plan Prévention des expulsions mis à jour.
- Accélérer la production de logements « abordables » dans le parc privé et public
- Poursuite de l'animation du développement de l'intermédiation locative et des pensions de famille pour permettre la montée en puissance des créations de places sur les années suivantes.
- Préparer le déploiement des plateformes territoriales d'accompagnement ; structurer l'animation nationale et régionale des SIAO.
- Poursuivre l'animation de la mise en œuvre de la loi Egalité-Citoyenneté.
- Animation des Territoires de mise en œuvre accélérée au niveau national et capitalisation.
- Engager les travaux pour structurer l'observation sociale.